

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (16) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, SORCE Rose-Marie, EMONET Elisabeth, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, DEHOORNE Michaël, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (9)

Hervé BANCOD a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER
François CABY a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE
Gérard PASTOR a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Frédéric GONDA
Carole GARDET a donné pouvoir à Sylvia BUREL
Aude SCOTTON a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Kamila MORISSET a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à Grégory de LA CHAPELLE
Vincent GASCA a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 21/09/22
Et publication le : 21/09/22
Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) : Chantal CHARVIN, Corinne LETEROUIN, Véronique CANET, Flavien LEGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Michaël DEHOORNE a été élu secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'AS LAC BLEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'au second semestre 2021 la Commune, au titre de l'Entente Intercommunale, a décidé de la rénovation du terrain de football en gazon synthétique ;

Considérant que l'association « AS Lac Bleu » a organisé, en collaboration avec la Commune, l'inauguration du nouveau terrain de football en gazon synthétique ;

Considérant que la Commune au titre de l'Entente intercommunale participe à hauteur de 50% des frais engagés par l'AS Lac Bleu pour l'organisation de ladite inauguration soit un montant de 380 euros ;

Il est alors proposé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER, à titre exceptionnel, une subvention à hauteur de 50% des frais engagés par l'AS Lac Bleu soit un montant de 380 euros;
- DE PRENDRE ACTE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 20 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Michaël DEHOORNE

Le Maire,
Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérécours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.